



**DOSSIER MUTATION INTRA 2026**

**Pièces justificatives à téléverser impérativement sur Colibris avant le 13/04/2026 à 23h59**

Discipline : \_\_\_\_\_ Code discipline : \_\_\_\_\_  
 Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Etablissement d'exercice (2025-2026) : \_\_\_\_\_  
 Titulaire       Stagiaire       Ex-fonctionnaire titulaire   
 Si ex-fonctionnaire, préciser ministère, corps ou service, département d'exercice  
 .....

**MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE**   
**MOUVEMENT SPÉCIFIQUE ACADÉMIQUE**

Agrégé-e       Certifié-e       CPE       PLP       Autre

Avez-vous déposé un dossier de RQTH ? Oui  Non   
 (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur-euse Handicapé-e)

**Service Éducation Nationale :**

**TITULAIRE:** Échelon au 31/08/2025 : ....  
 Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2025-2026) : .....an(s)

**STAGIAIRE:** Échelon retenu lors de la phase inter-académique : .....

**SITUATION FAMILIALE AU 31 août 2025**

Célibataire  Marié-e  PACS   
 Veuf-ve  Divorcé-e  Vie maritale (avec enfant)

**Votre conjoint-e est-il-elle en activité?** Oui, département d'exercice .....  Non :

**Dans quel cadre faites-vous votre demande de mutation?**

RC - Rapprochement de Conjoint       APC - Autorité Parentale Conjointe   
 Nombre d'année(s) scolaires de séparation (y compris celle-ci) : .....

Mutation simultanée       Convenance personnelle   
 Mesure de carte scolaire       Réintégration

**Calcul de votre barème**

**A - ANCIENNETE DE SERVICE**

Échelon au 31/08/2025 par promotion : ... 7 pts / échelon (minimum 14 pts)  
 Échelon au 01/09/2025 par reclassement : ...7 pts / échelon (minimum 14 pts)  
 Hors classe : .....7 pts / échelon + forfait 56 pts  
 Hors classe agrégé-e : .....7 pts / échelon + forfait 63 pts  
 Hors classe agrégé-e, 4e échelon **98 pts** si 2 ans d'ancienneté dans cet échelon au 01/09/25,  
**105 pts** si 3 ans d'ancienneté dans cet échelon au 01/09/25  
 Classe exceptionnelle.....7 pts / échelon + forfait de 77 pts dans la limite de 105 pts.  
 Agrégé-e classe exceptionnelle au 3ème échelon : 105 pts à partir de 2 ans d'ancienneté.

**B – ANCIENNETE DANS LE POSTE (UNIQUEMENT POUR LES TITULAIRES)**

Par année de service : ..... 20 pts  
 Par tranche de 4 ans : ..... 50 pts supplémentaires

**Calcul :**

**C – PERSONNELS SORTANT DU DISPOSITIF DE L'EDUCATION PRIORITAIRE OU EX APV**

Si affecté-e en 2025-2026 (titulaire ou TZR affecté-e à l'année) depuis 5 ans ou plus dans un même établissement (ancienneté de poste au 31/08/2026)

	REP+ et/ou Politique de la Ville	REP
ETB ou tous vœux restreints	100 pts	50 pts
COM, GEO, ZRE, ZRD, DPT, ZRA, ACA <b>sans exclure de type d'établissement</b>	250 pts	150 pts

**D – PERSONNEL ENTRANT EN EDUCATION PRIORITAIRE** (possibilité de participer aussi au mouvement spécifique)

- un vœu précis établissement REP + .....150 pts
- un vœu précis établissement REP ou politique de la Ville .....80 pts
- un vœu large (COM, GEO, DPT, ACA) tout poste EDUC PRIORITAIRE .....60 pts

(Non cumulable avec les bonifications familiales)

**E – EXERCICE DANS UN ETABLISSEMENT RELEVANT :**

**E1 - des zones excentrées de l'académie (jusqu'au mouvement 2029) :** À la sortie de ces établissements (lorsqu'on l'a intégré entre 2021 et 2025 et lorsque l'ancienneté dans le même établissement est supérieure ou égale à 5 ans) :

- Vœux ETB ou large restreint (CLG, LYC...) .....40 pts
- Vœux larges non restreints (COM\*, GEO\*, DPT\*, ACA\*) .....80 pts

**E2 - d'un Contrat Local d'Accompagnement :** Pour y prétendre, les enseignant-es doivent y être en activité et affecté-es au 1er septembre 2025 et justifier de 3 années de services effectifs et continus au 31 août 2026 :

- sur vœu DPT, ZRD, ZRA, ACA sans exclure de type d'établissement ..... 60 pts

Pour les candidat-es entrant dans l'académie, cette bonification doit avoir été validée lors de la phase interacadémique.

**F – AGREGE·ES DEMANDANT UNE AFFECTATION EN LYCEE**

- un vœu précis ETB (portant sur un lycée) .....120 pts
- un vœu large (COM, GEO, DPT, ACA) restreint au lycée .....150 pts

Compatible avec la bonification rapprochement de conjoint.

**G – SITUATION INDIVIDUELLE**

**G1 – Stagiaire depuis 2024 n'ayant pas encore utilisé la bonification ou stagiaire en 2025/2026 ayant validé la bonification lors de la phase inter-académique 2026** (sur un vœu au choix indiqué avec précision en rouge sur l'accusé de réception ou à défaut sur le 1er vœu)..... 15 pts

**G2 – Stagiaire, ex-contractuel-le du second degré, MA, MI-SE, AED (validé à l'inter)**

- Vœu COM, GEO et ZRE sans exclure de type d'établissement ..... 20 pts
- Vœu ZRD, DPT, ZRA, ACA sans exclure de type d'établissement .....150 pts

**G2 bis - Stagiaires ex. fonctionnaires hors Éducation nationale ou EN hors enseignement, éducation ou orientation** (Vœu DPT correspondant à la dernière affectation ou ACA sans exclure de type d'établissement sauf agrégé-es) 1 000 pts

**G3 – Vœu préférentiel :** Sur le **même premier vœu large de type COM, GEO, DPT** (sans être précédé d'un vœu précis établissement) sans exclure de type d'établissement (sauf agrégé-es demandant lycée) et hors spécifique académique exprimé 10 points par an, à compter de la 2e année, **plafonné à 50 points**. (non cumulable avec situation de famille)

**G3 bis - Les candidat-es concernées par une erreur matérielle lors du mouvement 2025 :** 1500 pts sur vœu ETB, COM, DPT, ACA correspondants à l'affectation initialement obtenue. (Maintien de l'ancienneté de poste et accompagnement personnalisé).

**G4 - Situation des personnels ayant la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH)**

- pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi ..... 100 pts (uniquement sur les vœux GEO, ZRE, ZRD, DPT, ZRA ou ACA sans exclure de type d'établissement)

**Téléverser la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé AVEC l'accusé de réception «formulaire de confirmation» sur Colibris.**

- après avis du médecin technique auprès du Recteur sur tout vœu permettant d'améliorer les conditions de vie de l'agent, du de la conjoint-e ou de l'enfant en situation de handicap (vœux conseillés sur GEO, ZR et DPT)..... 1000 pts

**Dossier (annexe 6 de la circulaire) à transmettre directement à la médecin conseillère technique auprès du Recteur pour le lundi 13 avril 2026 à 23h59**

**Attention : LES BONIFICATIONS DE 1000 POINTS ET DE 100 POINTS NE SONT PAS CUMULABLES !**

**G5 – Personnels affectés dans des fonctions de remplacement (TZR)**

G5-1 TZR souhaitant obtenir une affectation sur poste fixe en établissement ..... 150 pts  
 (sur vœu DPT de l'établissement d'affectation ou de rattachement (RAD), sans exclure de type d'établissement, sauf vœux lycée pour les agrégé-es). Cumulable avec les bonifications « sortant du dispositif de l'éducation prioritaire » (voir C)

G5-2 Personnels affectés dans la même ZR : 25 points par année dans la même zone de remplacement (ZR),  
 + 100 points forfaitaires si au moins 5 ans d'ancienneté sur la même ZR.

**G6 - Personnels touchés par une mesure de carte scolaire en établissement..... 1 500 pts**  
**ou réintégré après congé parental avec perte de poste ..... 1 000 pts**  
 (sur vœu ETB, COM, DPT, ACA sans exclure de type d'établissement sauf agrégé-es, ZRE, ZRD, ZRA)

**G6 bis – Personnels de retour de CLD.....1 000 points** (sur tous vœux sans exclure de type d'établissement sauf agrégé-es)

**G7 – Réintégration à titre divers.**

Pour les personnels sollicitant leur réintégration après disponibilité, détachement, mise à disposition, PACD, PALD, en période de reconversion pour changement de discipline ..... 1 000 pts  
 (sur vœu DPT ou correspondant à la ZR de la dernière affectation ou ACA/ZRA sans exclure de type d'établissement sauf vœux lycée pour les agrégé-es)

**H – SITUATION FAMILIALE OU CIVILE (Appréciée au 31.08.2025 et pour enfant né-e et reconnu avant le 31.12.2025)****H1 – Rapprochement de conjoint (RC)**

- sur vœu DPT, ZRD, ZRA, ACA sans exclure de type d'établissement (sauf vœux lycée pour les agrégé-es) ..... 150,2 pts  
 - sur vœu COM, GEO, ZRE sans exclure de type d'établissement ..... 30,2 pts

**Calcul :**

RECONNAISSANCE DU STATUT DU-DE LA CONJOINT-E :	
CONJOINT-ES MARIE-ES	<input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille
CONJOINT-ES PACSE-ES	<input type="checkbox"/> Justificatif établissant l'engagement dans les liens d'un PACS et un extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS. <input type="checkbox"/> Preuve de l'imposition commune [déclaration d'impôt commune pour les PACS avant le 01/01/2025 ou déclaration de changement de situation familiale si PACS depuis le 01/01/2025 (ou tout doc. l'attestant)].
UNION LIBRE AVEC ENFANTS	<input type="checkbox"/> Acte de naissance reconnu par les deux parents pour les enfants né-es avant le 31/12/2025. <input type="checkbox"/> Certificat de grossesse et reconnaissance anticipée antérieure au 31/12/2025 pour les enfants né-es avant.
L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DU-DE LA CONJOINT-E :	
CONJOINT-E exerçant une activité professionnelle	<input type="checkbox"/> Une attestation récente de 2025 ou 2026 de la résidence et de l'activité professionnelle du-de la conjoint-e précisant la nature du contrat du-de la conjoint-e, la date d'embauche et sa durée (ex : CDI, CDD sur la base de bulletins de salaire ou de chèques emploi service, immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers) sauf si celui-ci est enseignant-e du second degré public. <input type="checkbox"/> Pour les contrats de formation professionnelle, d'ATER, de moniteur ou de doctorant-e contractuel-le : la photocopie du contrat précisant la date d'entrée en vigueur de celui-ci et sa durée et les bulletins de salaires correspondants.
CONJOINT-E chef-fe d'entreprise, profession libérale, auto-entrepreneur-euse, commerçant-e et artisan-e	<input type="checkbox"/> Attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers <input type="checkbox"/> Toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (déclaration récente du chiffre d'affaire, bail commercial, preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité, preuves de commercialisation récente de produits ou prestations...)
Promesse d'embauche	<input type="checkbox"/> La promesse unilatérale de contrat de travail (promesse d'embauche) signée et tamponnée pour une prise de poste au plus tard le 01/09/2026 sous réserve qu'elle comporte le lieu de travail, l'emploi proposé (avec la définition du poste), la date d'entrée en fonction envisagée et la rémunération. <input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur d'engagement à occuper le poste proposé par le futur employeur.
CONJOINT-E en situation de chômage	<input type="checkbox"/> Attestation récente (moins de 6 mois) d'inscription à France Travail. <input type="checkbox"/> Attestation de la dernière activité professionnelle indiquant la nature de l'activité et le lieu d'exercice compatible avec le lieu d'inscription à France Travail, la cessation d'activité doit être intervenue après le 31/08/2023
LA RESIDENCE PRIVEE DU-DE LA CONJOINT-E (demande de rapprochement portant sur la résidence PRIVEE)	
<input type="checkbox"/> Attestation professionnelle récente du-de la conjoint-e <input type="checkbox"/> Toute pièce utile justifiant du domicile récente (moins de 3 mois) : facture EDF, quittance de loyer, copie du bail...	

## H2 – Enfants à charge

Par enfant à charge de moins de 18 ans au 31/08/2026 (sous condition d'avoir obtenu le RC) et enfant à charge en situation de handicap quel que soit son âge :

- sur vœu DPT, ZRD, ZRA, ACA sans exclusion de type d'établissement ..... 100 pts
- sur vœu COM, GEO, ZRE sans exclusion de type d'établissement ..... 25pts

Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 31/08/2026 : ..... (certificat de grossesse délivré au plus tard le 31/12/2025)

ENFANT(S) NE-ES	<input type="checkbox"/> Extrait d'acte de naissance ou copie du livret de famille <input type="checkbox"/> Déclaration d'impôts mentionnant le nombre d'enfants à charge
ENFANT A NAITRE au moment de l'inter 2026	<input type="checkbox"/> Les certificats de grossesse, délivrés au plus tard le 31 décembre 2025 <input type="checkbox"/> Pour les agents pacsés ou en union libre attestation de reconnaissance anticipée antérieure au 31/12/25

## H3 - Années de séparation (uniquement sur les vœux DPT, ACA, ZRD et ZRA)

Année(s) de séparation	CONGÉ PARENTAL ET/OU DISPONIBILITÉ POUR SUIVRE CONJOINT-E					
		0 année	1 année	2 années	3 années	4 années
ACTIVITÉ	0 année	0 point	30 points	60 points	90 points	100 points
	1 année	60 points	90 points	100 points	120 points	140 points
	2 années	100 points	120 points	140 points	160 points	180 points
	3 années	140 points	160 points	180 points	180 points	180 points
	4 années	180 points	180 points	180 points	180 points	180 points

## H4 – Mutation simultanée entre conjoint-es

Deux stagiaires ou deux titulaires (vœux identiques et formulés dans le même ordre)

- Vœux DPT – ZRD – ZRA – ACA sans exclusion de type d'établissement (sauf agrégé-es pour les vœux lycée)..... 100 pts
- Vœux COM – GEO – ZRE sans exclusion de type d'établissement (sauf agrégé-es pour les vœux lycée)..... 30 pts
- Mutation simultanée hors situation de conjoint : ..... 0 pt

CONJOINT-ES MARIÉ-ES	<input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille
CONJOINT-ES PACSÉ-ES	<input type="checkbox"/> Justificatif établissant l'engagement dans les liens d'un PACS et un extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS. <input type="checkbox"/> Preuve de l'imposition commune (déclaration d'impôt commune pour les PACS de plus d'1 an ou déclaration de changement de situation familiale si PACS de moins d'1 an).
UNION LIBRE AVEC ENFANTS	<input type="checkbox"/> Acte de naissance reconnu par les deux parents pour les enfants nés avant le 31/12/2025. <input type="checkbox"/> Certificat de grossesse et reconnaissance anticipée antérieure au 31/12/2025 pour les enfants à naître.

## H5 – Autorité parentale conjointe (APC) (enfant(s) de moins de 18 ans au 31/08/2026)

- sur vœu DPT, ZRD, ZRA, ACA sans exclusion de type d'établissement ..... 150,2 pts + 100 pts par enfant
- sur vœu COM, GEO, ZRE sans exclusion de type d'établissement ..... 30,2 pts + 25 pts par enfant

<input type="checkbox"/> Décision de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou de l'organisation d'hébergement. <input type="checkbox"/> Toutes pièces officielles attestant de l'autorité parentale conjointe <input type="checkbox"/> Toutes pièces attestant de l'activité professionnelle de l'autre parent (voir la rubrique « activité professionnelle » du tableau précédent) <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille (parent et enfant) ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
--

Je suis déjà syndiqué-e  Je souhaite me syndiquer

Attention, il est indispensable de consulter **les barèmes provisoires** affichés à partir du **mercredi 6 mai 2026 à 16h** sur lprof/Siam. En cas d'erreur, contactez très vite nos élu-es paritaires par mail [eluscgversailles@gmail.com](mailto:eluscgversailles@gmail.com) ou au **06 40 16 79 39**  
**Résultat du mouvement prévu le 5 juin 2026 à partir de 16h00**

**Dossier à renvoyer à Elu-es CGT Education Versailles, 87 rue Pierre Curie, 92000 Nanterre**

Calcul :

Total :